

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES
ET DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Rapport d'activités

2018-2019

Présenté par le Comité Central
à l'Assemblée des Délégué-e-s du 19 juin 2019

Sommaire

Editorial	2
Préambule	4
1. Activités du secrétariat fédératif	4
1.1. Actions du secrétariat fédératif / Bureau Exécutif	5
1.2. Organisation interne.....	6
1.3. Interventions collectives et individuelles	7
1.4. Comité Central	7
1.5. Grève des femmes* - grève féministe	8
2. Dossiers	9
2.1. CPEV.....	9
2.2. CPEV - Commission Permanente FSF.....	9
2.3. CPEV – « Comment prendre sa retraite ? ».....	9
2.4. Commission d'évaluation des fonctions.....	10
2.5. ASI et CCT SOCIAL.....	11
3. Communication	12
3.1. FSF Informations.....	12
3.2. Site internet et réseaux sociaux.....	12
3.3. Médias	12
4. Représentation extérieure	13
5. Rapport des associations	14

Editorial

Chères et Chers membres de la FSF,

Lors de l’allocution épilogue de mon prédécesseur, Jérôme Farine, ce dernier mettait « en garde » laconiquement son successeur, encore non élu à l’instant de son expression, de la nature prenante et passionnante d’un tel mandat. Bien que personnellement loin d’être incrédule, j’ai pu constater que ce premier exercice à la présidence du Comité central de notre faïtière n’a pu que lui donner raison. Avant de passer en revue les événements riches qui ont jalonné cette première moitié de mandat, je souhaite rendre hommage à mon tour à Jérôme. En effet, à l’instar de ses prédécesseurs, ce dernier a porté et défendu des thématiques syndicales concernant l’ensemble des membres des 17 associations de la FSF. Lors des présidences précédentes, il y a eu DECFO-SYSREM, la refonte des statuts de notre fédération, la modification du fonctionnement de la Caisse de pension de l’état de Vaud. Le Président Farine a tenu la barre de la défense de la fonction publique lorsqu’il a fallu, entre autre, négocier la réévaluation des indemnités de nuit et de jours fériés ainsi que celles dédiées à la récompense de la fidélité des collaborateurs de la fonction publique. Il a gardé le cap coûte que coûte lorsque que le plan de mesure d’assainissement de la Caisse de pension de l’état de Vaud allait exiger de nouveaux efforts considérables pour ses membres seulement 5 ans après qu’ils aient déjà consenti à de gros sacrifices. Vous l’aurez compris, la fonction honorable de Président de la FSF est d’œuvrer pour que les maillons de la chaîne solidaire qui uni entre eux chacun de ses membres demeure solide afin que notre fédération puisse être représentative d’un seul homme de chacun de ses membres. Jérôme Farine a relevé et rempli sa mission.

Le témoin étant passé à la nouvelle équipe politique composée de Gregory Durand, vice-président de la FSF ainsi que votre serviteur a eu l’honneur de rejoindre celles des professionnels représentés par notre secrétaire administrative Véronique Olivier, de nos secrétaires généraux, David Jeanquartier et Cyrille Perret. Ce dernier, après 8 années d’excellence et de loyauté envers notre fédération, a souhaité reprendre son carnet et son stylo pour renouer avec sa passion pour le journalisme comme épilogue de sa carrière professionnelle.

Souhaitant renforcer l’assise politique des diverses décisions et stratégie de la FSF, il a été décidé de créer un Bureau Exécutif. Cet organe est composé du présidium du comité central et des 2 secrétaires généraux. Il se réunit en principe une fois par mois.

Sa première tâche a été de partir à la recherche d’une perle rare, afin de repourvoir le poste de secrétaire général, laissé vacant au départ de Cyrille Perret.

Après un examen minutieux des candidatures, plusieurs offres de service ont été retenues. Souhaitant élargir le panel en charge de la sélection, le bureau exécutif s’est adjoint de deux membres du comité central en les personnes de Christian Chauvy, Président de l’UREV et de David Pittet, Président de l’AVAP. La délégation a ensuite transmis cette lourde tâche au Comité central. Le 26 septembre dernier, l’exécutif de votre fédération n’a pas plébiscité un mais une secrétaire générale. Anne Papilloud, mère de deux enfants et bénéficiant d’une expérience professionnelle et politique solide. Elle a assumé les mandats de députée au Grand Conseil, de Secrétaire générale du parti Socialiste vaudois et de nombreux engagements pour diverses causes. Son impressionnant parcours lui a également permis d’œuvrer en qualité de Conseillère personnelle de deux membres du gouvernement vaudois. Depuis le 1^{er} janvier, Anne partage son temps de travail entre le secrétariat général de la FSF et celui du Syndicat Suisse Romand du spectacle.

Le Bureau Exécutif étant au complet, il a déjà pu commencer à s'atteler à des thématiques cruciales. En effet, la FSF va fêter en 2020 un siècle d'existence. Quelle belle opportunité pour elle de faire preuve d'introspection, afin qu'elle puisse modeler son image et ses missions en fonction des attentes des 17 associations membres la composant.

Lors de mon discours de candidature à la présidence, j'avais souligné le fait que le dispositif de compensation de l'augmentation du coût de la vie était toujours en panne et ce malgré une inflation revigorée. Lors de sa première séance, le Bureau Exécutif de votre Fédération a fait parvenir un courrier à la DCERH sollicitant une rencontre avec cette dernière, et ce dans le but de remettre de l'essence dans le moteur de l'indexation du coût de la vie. Au lieu d'une rencontre nous avons eu une réponse qui nous rappelait que les collaborateurs de l'Etat n'avaient pas encore fini de rattraper « les cadeaux » consentis. Comprenez que nous n'avons pas eu de baisse de salaire lorsque l'indice à la consommation était négatif. La FSF remettra donc cet ouvrage sur le métier.

64%, c'est la part féminine composant la fonction publique vaudoise. Répondant à une injustice trop longtemps tue, c'est à l'unanimité des membres présents lors de la séance du Comité central du 03 avril dernier, que celui-ci invite les membres de la FSF à participer aux mouvements du 14 juin 2019 relatif à la grève des femmes. Quelle injustice ? Alors que celle-ci est inscrite dans la constitution depuis **1981** et que son corolaire, la loi sur l'égalité, est entrée en vigueur en **1996**, force est de constater que malgré des textes légaux forts, les faits sont têtus. 72% c'est la part des femmes dans l'administration cantonale colloquées dans les classes 1-10. Elles ne sont que 32% dans les fonctions de direction et d'encadrement, soit dans les classes 14-18. En 2014, l'écart salarial entre hommes et femmes à situations professionnelles comparables était de 12.4% dans le secteur privé vaudois et de 3.5% dans le secteur public de notre canton. La situation ne cesse de s'améliorer mais le but n'est pas encore atteint malgré toutes ces longues années passées.

Je ne saurais terminer ce premier éditorial sans faire référence, à nouveau, au majestueux navire qu'est la FSF. Un capitaine sans équipage va l'amener à ramer péniblement. Quelle chance et quel honneur pour moi de partager la barre avec une équipe aussi passionnée. Avoir à ses côtés une secrétaire administrative tenant impeccablement son office depuis de longues années, des secrétaires généraux compétents et impliqués est une chance inouïe pour moi. Tout comme bénéficié de l'expérience et des connaissances pointues d'un vice-président ayant été lui-même secrétaire général. Je tiens à les remercier toutes et tous pour ce magnifique et efficace travail d'équipe.

Enfin un grand merci à vous tous pour la confiance que vous témoignez à votre faîtière ainsi que pour l'attention que vous aurez portée à ces quelques lignes.

Alexandre Cavin, Président de la FSF

Préambule

Le présent rapport d'activités couvre la période de **mai 2018 à mai 2019**.

La présidence de la FSF est assurée, depuis l'Assemblée des délégué-e-s du 13 juin 2018, par Alexandre Cavin.

La FSF compte **17 associations** et représente 11'000 membres.

La FSF a tenu les réunions suivantes pour la période du présent rapport :

Le **Bureau exécutif**, composé du président, du vice-président et des secrétaires généraux, se réunit régulièrement.

Le **Comité Central** s'est réuni **8** fois dans le cadre des **séances ordinaires**.

L'Assemblée des Délégué-e-s s'est tenue de manière ordinaire le **13 juin 2018**.

1. Activités du secrétariat fédératif

Communiqué de presse

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Changement de présidence à la tête de la FSF :

Lausanne, le 14 juin 2018

Lors de son assemblée des délégués qui s'est tenue mercredi 13 juin 2018 à Lutry, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et du parapublic vaudois a élu un nouveau président pour un mandat de deux ans.

L'assemblée des délégués a élu M. Alexandre Cavin, actuel président de l'Association des Surveillants Permanents de la Faune, à la présidence de la FSF. Ancien gendarme converti à la défense de l'environnement de notre canton, M. Alexandre Cavin prend donc ce jour ses nouvelles fonctions. Après de longues années à la tête de son association professionnelle, ses qualités d'écoute, de dialogue et de persévérance seront fort utiles à l'accomplissement de ses tâches. Le nouveau président aura la lourde charge de poursuivre le travail accompli jusqu'ici par la Fédération, constituée de 17 associations représentatives de 11'000 membres issus des différents secteurs de la fonction publique. Lors de cette assemblée, M. Gregory Durand a par ailleurs été réélu à la vice-présidence de la FSF, poste qu'il occupe depuis 2014.

Les délégués de la FSF ont pris congé du président sortant, M. Jérôme Farine. Après quatre ans à la tête de la Fédération, celui-ci a souhaité céder sa charge et poursuivre son travail au sein de son association professionnelle, le Syndicat de la Sûreté Vaudoise. Très impliqué notamment dans les négociations autour de la Caisse de Pensions de l'État de Vaud, fin 2017 et début 2018, M. Jérôme Farine a œuvré avec détermination, sérieux et conviction à la défense des fonctionnaires de notre Canton. Maîtrisant parfaitement les dossiers et menant les discussions du Comité Central avec calme et dans un souci constant de dialogue, la FSF lui souhaite d'ores et en avant le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle et le remercie vivement pour son engagement.

Cette assemblée a été aussi l'occasion de prendre congé de M. Cyrille Perret, Secrétaire Général, qui a souhaité mettre un terme à son activité à la fin du mois d'août. Aux commandes du Secrétariat Fédératif depuis près de huit ans, M. Cyrille Perret aura œuvré sans relâche à la conduite de la FSF. Homme de convictions, d'une grande humanité et orateur hors pair, il aura mené d'innombrables négociations et défendu un grand nombre de collaborateurs de l'État dans toutes les circonstances que peuvent présenter leurs parcours professionnels. Convaincu de la nécessité d'un partenariat vivace avec le gouvernement, M. Cyrille Perret aura su entretenir des contacts réguliers et de confiance avec nos élus et les cadres des différents services. La FSF le remercie donc également vivement pour le travail accompli.

Le secrétariat fédératif de la FSF

1.1. Actions du secrétariat fédératif / Bureau Exécutif

Le Secrétariat fédératif est composé de Véronique Olivier, secrétaire administrative, Anne Papilloud et David Jeanquartier, secrétaires généraux. (Cyrille Perret a quitté la FSF au 31 août 2018. Anne Papilloud a été engagée au 1^{er} janvier 2019).

De mai 2018 à mai 2019, le bureau a traité les dossiers ci-après, dont certains seront détaillés dans les pages suivantes:

- *Relations avec le Conseil d'Etat*
- *Relations avec les Départements et les Services*
- *Vie interne de la FSF (relations internes et rapports avec les associations)*
- *Budget*
- *Comptes*
- *Suivi des dossiers collectifs*
- *CCT Social*
- *Assemblée des délégués CPEV*
- *Négociation CPEV / Commission ad hoc*
- *Consultations diverses*
- *Commission Santé et Sécurité au Travail*
- *CHUV (rencontre avec la Direction, le Chef du département, les faitières et la COPERS)*

Cette période 2018 – 2019 a été ponctuée par de nombreux dossiers très variés.

L'aide aux associations, que ce soit pour des dossiers individuels ou collectifs a nécessité un engagement important pour des situations parfois très lourdes qui pour certaines ne sont pas closes et demanderont d'être encore suivies. On constate une augmentation des situations où les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat rencontrant des limitations fonctionnelles peinent à retrouver des conditions d'emploi qui leurs soient favorables. Plusieurs dossiers individuels se sont clos à la satisfaction des intéressés, et on peut se féliciter des succès obtenus.

Dans le cadre des relations avec nos autorités, de nombreuses demandes ont été adressées à la DCERH, dans plusieurs cadres distincts. Force est de constater qu'après une année 2018 durant laquelle les relations avec le Conseil d'État ont été régulières dans le cadre de la CPEV, celles-ci ont été bien plus ténues depuis, et plusieurs demandes adressées restent aujourd'hui lettres mortes. Il s'agira de poursuivre le travail sur ces dossiers durant l'année à venir, et renouer le fil du dialogue pour faire avancer ces sujets, portant notamment sur la question du télétravail, de l'égalité au sein de l'Administration

Cantonale Vaudoise ainsi que sur plusieurs dossiers propres à des secteurs spécifiques qui apparaissent dans les rapports d'activités des associations concernées.

Une victoire est cependant à signaler pour 2018 : la décision du Conseil d'État de revaloriser les classes salariales 1 à 5, qui prendra effet au premier janvier 2020. Cette décision impacte plusieurs corps de métiers représentés au sein de nos associations et est une avancée positive dans le cadre de la politique qui vise à renforcer l'attractivité de l'État-employeur.

Le début 2019 a également été l'opportunité pour les deux secrétaires généraux de se rendre au plus grand nombre possible d'assemblées générales de nos associations. Ils se sont donc rendus aux AG de l'APGV, du SSV, de la APHEIG, de l'UREV, de l'ASI et de la SPV. Seule celle de l'ASPF aura été victime infortunée de l'agenda chargé des mois de mai et juin. Ces participations aux AG sont de la plus haute importance pour le secrétariat général, car elles sont une opportunité à la fois de resserrer les liens entre les associations et la faitière, d'y apporter des informations fraîches sur l'actualité de notre fédération, et bien sûr de faire connaissance avec les nouveaux membres des comités des associations.

Malgré un secrétariat fédératif diminué de moitié durant la deuxième partie de l'année 2018, les missions de notre fédération ont été assumées grâce aux efforts particuliers consentis, et de la part des associations.

David Jeanquartier, Secrétaire Général

1.2. Organisation interne

Une première réorganisation a été initiée en début d'année 2019, pour établir une collaboration dans le cadre de l'arrivée d'Anne Papilloud au Secrétariat Fédératif. Le Bureau Exécutif de la FSF, composé du Président, du Vice-Président et des deux Secrétaires Généraux s'est réuni onze fois depuis l'AD 2018. Ces séances ont permis tout d'abord d'élaborer le profil du futur candidat au poste de Secrétaire Général, puis à l'audition des candidates et candidats. Une fois le choix effectué, une large part des séances du Bureau Exécutif a été consacrée à une réflexion de fond sur l'avenir de notre fédération. Une séance « au vert » du BeX s'est en outre tenue en mai, consacrée exclusivement à une réflexion sur les missions et les objectifs de la FSF.

A l'issue de ces réflexions, un questionnaire interne a été envoyé aux associations, dont les résultats ont été discutés au sein du Comité Central, et qui feront l'objet d'une discussion à l'Assemblée des Délégués 2019.

1.3. Interventions collectives et individuelles

La FSF a été représentée aux Assemblées générales des associations membres, par son Président et / ou ses Secrétaires généraux.

Le secrétariat général est intervenu auprès des associations membres ainsi que dans quelques cas individuels.

Litiges individuels et dossiers collectifs

Le secrétariat général a traité :

- 38 dossiers individuels
- 7 dossiers collectifs

1.4. Comité Central

Le Comité Central s'est réuni 8 fois lors de séances ordinaires au cours desquelles il a traité les sujets suivants:

- ✓ Dossiers politiques
- ✓ CPEV
- ✓ Budget et comptes
- ✓ Consultations diverses

Durant cette année, le Comité central a notamment décidé :

- l'organisation d'une séance d'information destinée aux membres de la FSF :
«*Comment prendre sa retraite ?*»
- l'engagement de Madame Anne Papilloud en qualité de Secrétaire générale.
- de nommer d'Anne Papilloud en tant que suppléante à la CEF (Commission d'Évaluation des Fonctions)
- de lancer et de conduire une réflexion stratégique sur les missions de la FSF.
- de nommer une commission pour préparer le 100^{ème} de la FSF qui aura lieu en 2020.

1.5. Grève des femmes* - grève féministe

Organisée par un collectif issu de plusieurs associations, la journée de mobilisation intitulée grève des femmes* - grève féministe se tiendra le 14 juin 2019.

Dans le cadre de cette mobilisation, la FSF a édicté un cahier de revendications, transmis au Conseil d'Etat, visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale Vaudoise.

Lors de la séance du 3 avril 2019, le Comité Central de la FSF a invité ses membres à participer à cette grève. Notre fédération sera donc présente dans la manifestation organisée à la fin de cette journée.

Le combat contre les inégalités ne se limitant pas à cette journée de mobilisation, un cycle de négociations s'ouvrira avec la DCERH sur les revendications des différentes associations professionnelles sur cette question durant les prochains mois.

2. Dossiers

2.1. CPEV

Après les négociations de 2018, la période automne – printemps a été calme sur le plan des relations entre la Caisse et la Fédération. La mise à dispositions de calculateurs sur le site de la Caisse comportant des indications basées sur le futur plan de prévoyance a cependant suscité de nouvelles questions au printemps 2019, qui devront être traitées par l'AD CPEV de juin 2019.

2.2. CPEV - Commission Permanente FSF

A l'issue des négociations ayant débouché sur le report à 2021 de l'entrée en vigueur du plan de prévoyance renouvelé de la CPEV, la commission a été officiellement mise en sommeil jusqu'à la prochaine échéance. Elle sera réactivée sitôt le dossier à nouveau sur la table avec le Conseil d'Etat.

2.3. CPEV – « Comment prendre sa retraite ? »

Le 23 janvier 2019, la FSF a tenu sa première séance d'informations à destination des membres de ses associations sur le thème « comment prendre sa retraite ? ». Inspirée d'un concept mis en place depuis plusieurs années par la Société Pédagogique Vaudoise, cette séance visait à présenter la thématique de la prévoyance professionnelle en Suisse avant d'aborder plus spécifiquement les questions liées aux retraites des affilié-e-s à la CPEV.

Dans les locaux de la HEP, Yves Froidevaux, Secrétaire Général de la SPV et membre du Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud, ainsi que M. Christian Charles, responsable de la formation aux Retraites Populaires, gérante de la CPEV, ont ainsi animé deux heures de séance puis répondu aux nombreuses questions de la centaine de personnes présentes.

Au vu du succès rencontré par cette séance et de la forte demande, celle-ci sera sans doute renouvelée les années prochaines selon les mêmes modalités.

2.4. Commission d'évaluation des fonctions

La Commission d'évaluation des fonctions (CEF) examine les demandes d'évaluation et de réévaluation d'une fonction répertoriée dans la grille des fonctions ou dans le catalogue des fonctions spécifiques, puis transmet ses propositions au Conseil d'État. La CEF peut être saisie par le Conseil d'État ou par les faïtières reconnues au sens de la LPers. Pour le traitement de chaque dossier, la CEF dispose d'une analyse technique du Service du personnel et s'appuie, si nécessaire, sur d'autres mesures d'instruction.

Actuellement, la FSF est représentée au sein de la CEF par Yves Froidevaux (vice-président en 2018, président en 2019) et par Anne Papilloud, suppléante.

Au cours de la dernière année, les principaux dossiers qui ont été traités concernent :

- « agent de détention » : transmission du préavis au Conseil d'Etat.
- « assistant à l'intégration » : réception de la demande, analyse et transmission du préavis au Conseil d'Etat.
- « officier d'état civil » : réception de la demande, auditions et renvoi au SPEV pour analyse technique
- « conservateur-restaurateur des musées cantonaux » : analyse et transmission du préavis au Conseil d'Etat.
- « maître d'enseignement professionnel II » : analyse et début de la rédaction du préavis.
- révision du règlement de la CEF.

Yves Froidevaux

2.5. ASI et CCT SOCIAL

David Jeanquartier a repris le siège de la FSF au sein de la CCT social, et a participé à six séances de celles-ci, ainsi qu'à six séances de la Plate-Forme des Travailleurs, organe de coordination de la partie « employés » signataire de cette CCT.

Les travaux de la CCT ont essentiellement porté sur l'organisation interne de celle-ci, ainsi que sur la planification et l'organisation des contrôles de la Convention. Une perspective s'est ouverte durant le printemps 2019 pour éventuellement calquer les conditions de la CCT Social sur celles de la CCT Santé, qui sont par ailleurs meilleures. Ces discussions devront se poursuivre durant l'année 2019.

3. Communication

3.1. FSF Informations



5 FSF Informations / Communiqués ont été édités depuis juin 2018

3.2. Site internet et réseaux sociaux

Le site internet de la FSF a connu une refonte cosmétique durant le début d'année 2019, avec une mise à jour à la fois esthétique et technologique qui permettra son évolution à l'avenir. Totalisant un demi-millier de visites mensuelles, particulièrement sur la partie droits et devoirs des collaborateurs et collaboratrices de l'état, le site de notre fédération reste une ressource appréciée et un moyen de communication reconnu.

Les pages Facebook et Twitter ont également bénéficié de mises à jour et de publications régulières.

3.3. Médias

Communiqués de presse :

14 juin 2018 - Election de Alexandre Cavin à la présidence de la FSF

4. Représentation extérieure

La FSF est représentée au sein des commissions ci-après :

TRIPAC

Membres Asseseurs :

M. Patrick Gianini-Rima (SPV)
M. Alexandre Cavin (ASPF)
M. Olivier Gudit (APGV-retraité)

CHUV : séances avec le chef du DSAS et la direction générale

David Jeanquartier (Secrétaire général FSF), en tant que représentant FSF
(Cyrille Perret jusqu'au 31.08.2018)

CCT Social

David Jeanquartier (Secrétaire général FSF), en tant que président de la Commission paritaire professionnelle (Cyrille Perret jusqu'au 31.08.2018)

Commission d'évaluation des fonctions

Yves Froidevaux (Secrétaire général SPV), président et Anne Papilloud (Secrétaire générale FSF), suppléante

Commission SST – Sécurité et Santé au travail

David Jeanquartier (Secrétaire général FSF), en tant que représentant FSF
(Cyrille Perret jusqu'au 31.08.2018)

Conseil d'Administration de la CPEV

Michel Berney (UREV)
Yves Froidevaux (SPV)
Alain Martin (La Ministérielle)

Assemblée des délégué-e-s de la CPEV

AKRIBAS André (SSV), *Chef de groupe*
BORNOZ Georges (UREV)
BREGUET Jacques (AGHEIG)
BRIGNOLI Mireille (SPV)
CAVALLINI Laurent (ASPF)
CHAUUVY Christian (UREV)
DE BERNARDIS Philippe (APGV)
FAIVRE Serge (SVCRF)
GASSER Muriel (ASI)
GRANDJEAN Bernard (SPV), *Président*

GUDIT Olivier (UREV)
JEANQUARTIER David (SPV)
JOLY André (La Ministérielle)
LAMBELET Myriam (ASI)
NACLERIO Paolo (SPV)
PITTET David (AVAP)
PROD'HOM Noémie (SPV)
SCHREYER Jacqueline (AVADES)
THOMAS Philippe (ASI)
VUILLEUMIER Sam (Individuels)

5. Rapport des associations

ACV	Association des cantonniers vaudois
AFHEP	Association des formateurs de la HEP
APACRO	Association du Personnel Administratif des Centres Régionaux d'Orientation
APGV	Association professionnelle des gendarmes vaudois
APHEIG	Association des professeurs de la Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers - section Vaud
ASPF	Association des surveillants permanents de la faune
ASSOPF	Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites
AVAP	Association vaudoise des agents pénitentiaires
AVPO	Association vaudoise des psychologues en orientation
SPV	Société Pédagogique Vaudoise
SSV	Syndicat de la sûreté vaudoise
UREV	Union des retraités de l'Etat de Vaud

Notre association est forte de 150 membres répartis à travers tout le canton.

Cette année nous remarquons une diminution de nos membres, cela est en partie dû un manque d'avancement sur certains dossiers de grande importance comme les heures de nuit, malheureusement la FSF n'y est pour rien mais nous la remercions pour son soutien.

Nous avons remarqué par analyse que les aménagements du temps de travail ont atteint leur limite dans certaines régions, pour cause de travaux mal organisés et mal gérés par l'Office Fédéral des routes.

Deux séances constructives avec notre direction générale sont effectuées par année, elles permettent aux deux parties de poser toutes les questions et les réponses sont traitées et validées lors de ces séances.

Loïc Despont
Secrétaire ACV
Membre du Comité Central FSF

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE

Le comité est actuellement composé de Carole-Anne Deschoux (professeure HEP associée, UER FRA et présidente de l'AFHEP), Philippe Losego (professeur HEP ordinaire, UER AGIRS), Daniel Martin (professeur HEP ordinaire, ENS) Laetitia Progin (professeure HEP associée, UER AGIRS), Florence Quinche (professeure HEP associée, UER AT), Serge Ramel (professeur HEP associé, UER DEV) et de Soraya De Simone (chargée d'enseignement, UER ENS).

Bernard Savoy (chargé d'enseignement, UER PS) a pris une retraite bien méritée. Nous constatons que les différentes UER sont bien représentées au sein du comité, que l'équilibre hommes-femmes est présent. Pour l'année suivante, nous invitons des collègues chargé·e·s d'enseignement à présenter leur candidature pour la prochaine AG de septembre 2019.



1. LIEN AVEC LA FAITIERE

Serge Ramel est le délégué de l'AFHEP à la faitière et participe aux séances du comité central de la FSF.

L'AFHEP a collaboré avec David Jeanquartier, secrétaire général de la FSF sur plusieurs dossiers particulièrement délicats. Nous le remercions pour ses conseils et son suivi.

2. DOSSIERS COLLECTIFS

Le comité de l'AFHEP s'est penché sur plusieurs dossiers. Les principaux sont :

Situation des chargé·e·s d'enseignement

Un processus participatif a été lancé auprès des chargé·e·s d'enseignement de la HEP suite à plusieurs sollicitations de ses membres. Il concernait l'ensemble des CE en fonction en 2017-2018. Nous saluons la participation importante (quelque 60%) des collègues qui nous a permis de renseigner au plus près leurs situations souvent complexes. Nous avons pu formuler des recommandations notamment en termes de cahier des charges et de calcul des feuilles prestations auprès du comité de direction. Une synthèse figure sur le site de l'association (cf. site : <http://afhep.ch>).

Mise au concours de mandats ou de postes

La mise au concours de mandats et de postes a été discutée auprès du comité de direction. Nous relevons que le temps entre la mise au concours d'un poste et la réponse aux candidats sont parfois trop long et dépasse dans certains cas une année. Les enjeux, les profils des postes en regard de ceux-ci, le respect des procédures et des instances doivent être clarifiés. Plus de transparence et d'explicitation des choix posés dans la transmission des informations et dans le processus sont nécessaires.

Déménagements

L'AFHEP a été sollicitée concernant des déménagements à Sévelin pour l'attribution de bureaux ou de salles de cours. Elle s'est penchée sur les conditions de ces déménagements (adaptation des locaux aux activités prévues, prise en compte des souhaits et contraintes des collègues) et sur les choix posés. La solution finalement retenue semble convenir aux personnes concernées, mais il s'agit de garder un œil attentif sur ce dossier.

Soutien à une UER

Notre comité est intervenu auprès d'une UER avec l'aide de notre faitière et de son secrétaire général. Un changement de gouvernance à trois personnes au sein de l'UER concernée a été décidé par Comité de direction pour une période déterminée. L'AFHEP suit toujours le processus et la COPER est également intervenue sur ce même dossier.

3. SITUATIONS INDIVIDUELLES et/ou de groupes

Situations individuelles

L'AFHEP a suivi plusieurs collègues en fonction des demandes formulées relativement à des situations difficiles. Ceci dénote de la confiance manifestée par ses membres. Nous relevons une augmentation significative de ces situations complexes qui mobilisent particulièrement les membres du comité de l'AFHEP.

4. RENCONTRES

AG le 5 septembre 2018

Monica Gather Thurler (<https://www.unige.ch/fapse/life/equipe/monica-gather-thurler/>) a donné une conférence sur le fonctionnement institutionnel ouverte à tous nos membres. Elle a également dispensé d'une formation au comité. La COPER a été invitée et certains membres de son comité ont participé à la formation.

Contact avec ses membres

L'AFHEP a organisé deux séances de consultation concernant le dossier des CE et un midi pique-nique. Elle a également participé aux portes de l'Avent organisées par les collègues de la HEP. Ces rencontres visent à favoriser les liens avec ses membres et plus généralement avec les collègues de la HEP. Ce sont aussi des occasions de faire connaître ses activités.

Lien avec la COPER

L'AFHEP et la COPER se sont vues à plusieurs reprises pour échanger sur leur fonctionnement respectif. Elles ont également abordé certains dossiers comme celui de l'UER en difficulté.

Rencontres avec le comité de direction

Le comité de l'AFHEP a rencontré trois fois le comité de direction. Si les échanges sont francs et relativement constructifs, nous pouvons nous questionner toutefois sur leurs retombées effectives. Certains dossiers sont en effet repris régulièrement sans grandes avancées.

5. SUITES

L'AFHEP a participé à la procédure de consultation lancé par la Cheffe du département sur le Concept 360, comme d'autres instances du canton de Vaud. La HEP Vaud sera particulièrement mobilisée dans l'accompagnement de la mise en œuvre aussi bien au niveau des directions d'établissements que des enseignant·e·s, alors même qu'aucune ressource supplémentaire n'a été dégagée pour ce faire.

A l'interne, l'AFHEP poursuit sa réflexion sur le dossier sur la période probatoire qu'elle a dû rouvrir à la suite de problèmes signalés. Elle a ouvert également un dossier concernant la promotion interne des professeurs HEP ordinaires. Il apparaît en effet que la procédure annoncée n'a pas été suivie. Les candidats retenus attendent par ailleurs une réponse depuis plus d'une année.

L'AFHEP suit le déménagement à Sévelin, le maintien des adresses courriel des retraités et le soutien à une UER. Elle organise une nouvelle formation pour son comité et une conférence pour ses membres (prévue à la rentrée 2019) portant sur la question du genre.

Lausanne, le 15 avril 2019

Auteurs du présent rapport :

le comité de l'AFHEP par

Carole-Anne Deschoux, Philippe Losego, Florence Quinche, Laetitia Progin, Serge Ramel, Soraya de Simone et Daniel Martin.

L'APACRO a le plaisir de vous présenter son nouveau logo réalisé spécialement pour l'association par notre collaboratrice agente en information documentaire de la Région Nord, Madame Stéphanie Pozzobon. Nous la remercions chaleureusement pour sa création.

Nous sommes enchantés d'avoir enfin notre propre image qui réunit dorénavant l'ensemble des collaborateurs/trices-membres.



Cette année 2018 s'est déroulée avec le passage de 5 centres en 4 régions qui continuent à couvrir l'ensemble du canton de Vaud : Région Ouest, Région Centre, Région Nord et Région Est.

La mise en place, comme tout changement, n'a pas toujours été facile et le sens de l'adaptation a été demandé à la plupart des membres concernés. L'organisation du travail avec les détails pratiques se sont améliorés progressivement même si tout n'est pas encore réglé.

Le comité a rencontré la Direction (CODIR) en juin dernier et quelques sujets tels que les vacances, les séances d'information (Informas), les relations avec les chefs des Régions ont été abordés afin d'apporter plus de précisions sur certains fonctionnements et certaines procédures qui restaient flous pour les collaborateurs.

Le sujet de la valorisation des tâches, dans des professions administratives en évolution permanente, a été mis en avant, et un travail de formation et de réflexion a également été entrepris. Celui-ci doit se poursuivre nous espérons prochainement.

L'année 2019 verra une fusion interservices, l'APACRO restera attentive à ce qui risque de changer et espère continuer une bonne collaboration avec la Direction pour permettre d'exprimer les besoins et les constats éventuels que demandent les tâches administratives et l'assistantat à nos collègues conseillers en orientation. Toujours dans le but final de pouvoir répondre au mieux à l'ensemble des demandes et des besoins des consultants.

Nous profitons de ce rapport pour remercier encore et toujours la FSF pour son soutien et sa présence, que cela soit sur les dossiers transversaux ou sur les questions spécifiques liées à notre association.

Aigle, le 27 mai 2019/FD

Comme bon nombre d'associations, l'APGV a participé le 25 janvier à la manifestation à Lausanne et s'est réjoui, début mars, d'un nouveau plan de financement de la CPEV qui a été accepté par l'ASSO quelques semaines plus tard. Belle victoire pour la FSF.

Le 1^{er} avril 2018, nous avons pu fêter les 20 ans de l'entrée des femmes à la Gendarmerie Vaudoise. En 1998, quatre femmes avaient pu suivre l'École de Gendarmerie au Centre de la Blécherette, au Mont-sur-Lausanne. Aujourd'hui, le corps de la Gendarmerie compte 92 femmes gendarmes dans ses rangs.

Un dossier vient régulièrement chaque année et nous occupe de très près. Il s'agit de la Loi Fédérale dite « Via Sicura ». Pour rappel, c'est depuis le 1^{er} janvier 2013 que cette loi est entrée en vigueur et qui a pour but de lutter contre les délinquants de la route (chauffards). Intervenir sur des évènements graves et



lorsqu'il y a une menace, le travail du gendarme est devenu plus difficile qu'auparavant. Les gapions (dans un langage vaudois) sont tenus de respecter la loi même s'ils interviennent sur des évènements tels qu'un hold-up, colis piégé ou d'un accident grave de la circulation. La présente loi ne mentionne pas explicitement le cas des véhicules d'urgences (ambulance, pompiers et police) et il n'est écrit à nulle part que ces mêmes véhicules ne sont pas soumis aux règles de Via Sicura. Une autre particularité de notre grand canton, c'est que les véhicules d'urgences doivent parfois parcourir un long trajet ou doivent traverser des villes ou villages ayant des tronçons à 30 km/h. Même en ayant les attributs prioritaires (feux bleus et avertisseurs acoustiques), la vitesse de 70 km/h ne peut être dépassée sous peine d'être un chauffard aux sens strictes de la loi. Pour exemple, un intervenant feux bleus, en course urgente avec dépassement de vitesse (cas Via Sicura) aura droit à 24 mois de retrait de permis – 1 an d'emprisonnement – amende salée, sans parler des sanctions internes, tout ça pour avoir accompli sa mission.

Nous nous opposons fermement contre cette situation qui n'est pas normale. Des parlementaires nationaux ont déposé des motions afin qu'il soit clairement inscrit dans la loi « Services d'urgences pas inclus » ou similaire. **Ça doit changer !!!**

Le 9 juin ... 1918, 93 gendarmes et 13 inspecteurs de la Police de sûreté se sont réunis en secret à Lausanne pour fonder la 1^{ère} société de la Police Cantonale Vaudoise. 100 ans plus tard, les deux comités du SSV et de l'APGV se sont retrouvés pour marquer cet anniversaire.

Le mois de septembre 2018 a été terrible pour notre association. Le 2 de ce mois, alors en poursuite derrière deux auteurs de vol de caravane, une jeune gendarme a été blessée gravement alors qu'elle tentait avec son collègue d'intercepter ces fuyards. A ce jour, cette gendarme va mieux mais n'a pas encore pu recommencer le travail. Le 11 septembre, un autre collègue, membre de notre comité, a été victime d'un fuyard qui lui a foncé dessus avec son véhicule, heureusement sans conséquence. D'autres cas ont été dénombrés, là encore sans gravité pour nos collègues. Cela démontre bien que les auteurs de délits n'hésitent plus à foncer sur les forces de l'ordre quitte à tuer.

Ce qui m'amène à une réflexion tout à fait personnelle mais qui concerne tout le monde : nous devons constamment nous justifier car il est bien fini le temps où le gendarme fronçait le sourcil et tout était réglé. Nos collègues français, qui assurent depuis bientôt six mois, tous les samedis, la sécurité des régions et villes de France, en plus de leur attributions « normales » se font attaqués de toutes part car ils interviennent contre une certaine catégorie de gens qui ne respectent plus l'autorité.

Nous n'en sommes pas là, cependant, pour notre défense, nous allons devoir porter des body-cam afin de pouvoir prouver notre bonne foi et bien entendu mettre en lumière les dérives ou les délits de la partie adverse.

Début octobre, notre association a eu le plaisir d'organiser l'assemblée générale de l'USPRO (notre faïtière au niveau de la Romandie) à Rolle. Plus de 60 délégués étaient présents.

Pour cette année 2018, notre association a participé à plus de 20 commissions RH, quelques 10 rencontres avec le Commandant de la Gendarmerie, assisté à plusieurs séances de groupe de travail et d'information internes et notre comité s'est réuni dix fois durant cette année.

Philippe De Bernardis
APGV

Position de l'APHEIG sur la directive du travail de bachelor

L'APHEIG a rencontré la direction à propos de la nouvelle directive de bachelor. La demande principale est la suppression d'un alinéa mentionnant qu'un travail de bachelor n'est ni une publication scientifique, ni un mandat. Certains travaux émanent d'entreprise qui donnent mandat à un étudiant d'étudier une problématique.

Cette phrase va à l'encontre de l'**esprit** de la LHEV, notamment de son **art. 12, al. 1 et de l'art. 26, al. 1 du Règlement de formation de base HES-SO**, ainsi que de la rubrique **4.1.1, "Les hautes écoles cantonales : ... HEIG-VD"**, p. 15, para. 2 de l' "**Exposé des motifs de la LHEV**". Ces trois documents mettant l'accent sur la recherche appliquée & Développement ainsi que les prestations de service à des tiers et l'importance qui réside dans le transfert de connaissances vers les milieux économiques, sanitaires, sociaux ou culturels, notamment par les travaux menés par les étudiants.

Par ailleurs, la communication de l'École, notamment le département HEG, auprès de la presse, notamment la revue mensuelle « Patrons » publiée par le Centre patronal, décrit clairement le TB comme un mandat confié par une entreprise à un étudiant (voir l'article ci-joint: Confier un mandat à un étudiant pour obtenir un regard neuf ».

Actuellement, il n'existe qu'un accès très caché à la liste des titres des travaux de bachelor sur le site de l'École. Il parle fautivement d'entreprise mandataire au lieu de mandante.

La direction n'a pas tenu compte des remarques des enseignants.

Pétition à la Cheffe du DFJC pour l'évaluation des PER

Une récolte de signatures a été faite au mois de mars 2018. Une rencontre entre la Cheffe du DFJC et les HES vaudoises a eu lieu le 11 octobre 2018.

La demande des enseignants est d'avoir des évaluations bienveillantes.

Les demandes ont été envoyées à la Direction le 5 octobre 2018, notamment pour négocier les critères et indicateurs.

Réponse de la Direction en 2019 :

« ...La direction n'a tenu aucun compte des points importants que nous avons soulevés et n'a rien négocié.

En particulier, lorsqu'il y a un préavis négatif, le collaborateur ne peut pas faire appel à un expert externe; seule la Direction le peut. La seule personne externe que le collaborateur peut inviter est un avocat. La directive est en revanche cohérente sur un point: elle ne parle pas d'un processus constructif et bienveillant!

apheig

ASSOCIATION DES PROFESSEURS

DE LA HAUTE ÉCOLE
D'INGÉNIERIE ET DE GESTION
DU CANTON DE VAUD

Article dans la presse :

Des articles - factuellement corrects émanant d'une journaliste apparemment bien informée et non de l'APHEIG ont déclenché de violentes attaques contre notre association. Article calomnieux de la part d'une collègue. Fausses informations émanant de la DGES. Dénigrement de notre hiérarchie. Il a été décidé de ne pas réagir par voie de presse pour ne pas hypothéquer notre demande de rencontre avec le DFJC. Un texte rectifiant certaines allégations a été élaboré.

Course d'école aux aiguilles de Beaumes :

Elle a réuni des membres de l'association pour une belle journée.

Aide aux collègues :

Plusieurs interventions pour soutenir des collègues vis-à-vis de leur hiérarchie. Notre hiérarchie considère comme récalcitrants voire frondeurs les Collègues qui posent des questions sur la nouvelle organisation de la HEIG-VD qu'ils ne comprennent pas. La FSF et l'avocat de l'association ont été sollicités pour les cas les plus lourds (soupçons de mobbing, burn-out, ...) Nous avons soutenu un responsable MSE (Master of Science in Engineering) qui n'était pas d'accord que les copies des épreuves de master soient fournies aux étudiants. La responsable master HES-SO a dû faire marche arrière. Nous avons également signalé divers problèmes pour l'enseignement à Lausanne.

Rencontre avec la cheffe du DFJC :

Elle n'a pas donné suite à nos multiples demandes de rencontre. La FSF semble également avoir difficilement accès à la Cheffe du DFJC. L'APHEIG a joué son rôle de lanceur d'alerte et peut difficilement faire plus.

L'APHEIG a toutefois pu obtenir en 2 jours auprès de la DGES un document demandé sans succès par le CoRe à notre Direction il y a une année. La HEIG-VD ne dispose de l'autorité d'engagement que depuis 2018.

Procès suite à la bascule :

Le premier dossier (MEB demandant être requalifié MEA) est passé auprès du Tribunal fédéral. Le Tripac avait donné raison au Collègue. Le Tribunal cantonal a donné raison à la HEIG-VD. Le Tribunal fédéral a donné raison à la HEIG-VD.

Le second dossier (PA demandant à être requalifié PO) est pendant auprès du Tribunal cantonal Le Tripac a donné raison à la HEIG-VD. Recours au tribunal cantonal.

Prochain combat :

Défendre nos salaires : les professeurs n'ont plus leur salaire payé intégralement par l'État !

En 2018 l'ASI Vaud a été active sur plusieurs fronts. La récolte de signatures pour l'initiative "pour des soins infirmiers forts" achevée fin 2017, il s'est agi de continuer à thématiser sur la question des conditions de travail dans les soins, afin de garder la pression sur les autorités politiques ayant à traiter du texte de l'initiative. Cela est passé notamment par la publication de tribunes dans la presse vaudoise, signée par les co-présidentes de l'association.

Autre dossier important pour l'ASI, celui du nouveau rôle infirmier qui est en train de voir le jour dans notre canton : les "infirmier-e-s praticien-ne-s spécialisé-e-s, ou "IPS". Suite à une révision de la loi vaudoise de la santé publique, il sera désormais possible à des infirmier-e-s spécialement formées via un master d'accomplir de nouveaux actes médicaux et d'avoir davantage d'autonomie. Tout reste à construire, puisqu'un règlement d'application de la loi est entre autres nécessaire, et l'ASI a participé à plusieurs groupes de travail à cet effet.

Carmen Catalioto Cucho et Alberto Mocchi, co-Présidente et Secrétaire général de l'ASI Vaud, ont participé aux séances organisées par la Direction Générale du CHUV avec la commission du personnel, les syndicats et les associations professionnelles, et ont pu amener divers points en lien avec l'exercice de la profession infirmière et les conditions de travail dans certains services.



Nous avons également poursuivi les présentations de notre association aux nouveaux collaborateurs du CHUV, en essayant de mettre en avant les avantages d'une affiliation à une association professionnelle.

Enfin, nous avons défendu les intérêts de plusieurs de nos membres en conflit avec leur hiérarchie, en ayant parfois recours à notre juriste ou aux services d'une avocate, mais toujours dans un esprit constructif et porté sur la recherche de solutions plutôt que sur le conflit.

L'exercice écoulé n'a pas épargné le corps de sentinelle de l'environnement que nous sommes.

En effet, les rivières vaudoises ont été victimes de nombreuses pollutions au printemps et début de l'été dernier. Celles-ci conjuguées à une sécheresse record ont décimé la population aquatique de certains cours d'eau. Le corps des gardes-pêche du canton a été fortement sollicité pour intervenir, dans un 1^{er} temps, afin faire cesser l'atteinte environnementale qu'il constate et d'investiguer, dans un 2^{ème} temps, pour en identifier l'auteur ainsi que sa part de responsabilité dans la commission de l'incident.

Face à ce tsunami de lourdes interventions, des députés ont souligné la qualité de nos interventions mais aussi la faiblesse de nos effectifs. Constatant que ceux-ci n'avait guère évolué depuis les années 70, ils ont adressé une interpellation à notre gouvernement demandant de nous allouer des ressources supplémentaires.

De l'autre côté de l'échiquier politique, d'autres députés s'émouvaient des dégâts supportés par le monde agricole causés par la croissance exponentielle de la population de sangliers en Pays de Vaud. A ce titre, les surveillants de la faune de notre canton ont intensifié leurs interventions nocturnes, afin de renforcer les opérations de régulation des espèces causant des dégâts considérables supportés par l'économie agricole et ce tout en assumant également leurs nombreuses tâches réalisées en journée.

L'ASPF a soudainement aperçu qu'une lueur d'espoir pointait au bout du tunnel. Nous étions prêts à faire exploser notre fierté envers nos gouvernants qui auraient pris conscience de notre utilité et des services quotidiens que nous rendons à nos citoyens. Que pèse 2,3,... ETP supplémentaires sur les 21'853 constituant l'administration cantonale (UNIL et CHUV exceptés). Pour nos décideurs, il s'agit apparemment d'un poids insupportable. Peut-être risqueraient-ils de faire basculer l'équilibre de nos finances cantonales en soutenant un enjeu que certains semblent juger comme secondaire. Encore une fois des fins de non-recevoir ont été opposées à ces demandes répétées d'adaptation de nos effectifs.

Pris entre les mâchoires d'une pince représentée par ceux qui d'un côté attendent de nous davantage d'interventions et d'implications dans le terrain et de l'autre par ceux qui refusent de nous en donner les moyens suffisants, voir qui nous reprochent de ne pas pouvoir pleinement remplir nos missions avec les forces allouées, je ne vous cache pas qu'il est compliqué pour des passionnés que nous sommes, dévolus à leurs missions, disponibles de jour comme de nuit, de garder un esprit serein.



Tous les indicateurs environnementaux qu'ils soient internationaux ou locaux pointent dans le rouge.

Si nous sommes les locataires de notre unique planète, n'avons-nous pas le devoir de tout mettre en œuvre pour transmettre notre bien commun le plus précieux à ceux qui vont nous succéder ?

Il est dit que la jeunesse est la seule génération raisonnable. J'espère que cet adage pourrait être vérifié prochainement et que les voix s'élevant des rues à l'occasion des récentes manifestations en faveur de la biodiversité et du climat ne seront pas seulement entendues par nos parlementaires mais aussi suivies d'actes concrets.

Dans un tout autre registre nous poursuivons conjointement avec notre direction l'amélioration de nos conditions de travail en optimisant notre matériel, véhicules et uniformes nécessaires dans l'accomplissement de nos tâches quotidiennes. Pour ce faire nous rencontrons périodiquement notre directeur M. Sébastien Beuchat. A l'occasion de notre dernière entrevue, nous avons relevé, entre autre, les responsabilités qui nous incombent lors de l'accomplissement de nos tâches judiciaires (enquêtes concernant les délits environnementaux) ainsi que celle relevant de la communication avec les médias.

De manière générale nous trouvons écho à nos demandes. Tout étant perfectible, nous remettons l'ouvrage constamment sur le métier, afin de rendre le corps de la police de la faune et de la nature efficace et crédible.

Alexandre Cavin
Président de l'ASPF

La dernière AG s'est tenue le 18 mai 2019 à Lausanne.

Le comité se compose comme suit :

Sabine Jamois	présidente
Marc Blondel	vice-président
Jérôme Lagrive	trésorier
Stéphane Zoëll	membre
Jacqueline Nicole	membre
Florence Freymond-Frey	membre
Christian Tschanz	membre



Activité de notre association entre mai 2018 et mai 2019 :

1. Revalorisation des fonctions

Des démarches sont actuellement en cours par le SG-'OJV s'agissant de la valorisation de certaines fonctions, quitte à revoir certains cahiers des charges et organigrammes.

Le comité suit ces démarches et souhaitent qu'elles puissent aboutir. D'autres sont déjà envisagés pour la suite.

2. Télétravail

Actuellement inexistant au sein des offices des poursuites et faillites le comité se penche sur les conditions qui pourraient permettre une large utilisation de ce mode de travail au sein des offices.

3. Amélioration des conditions de travail

Les collaborateurs des offices sont las. Ils ne se sentent pas toujours entendus lorsqu'ils signalent que la charge de travail est trop importante.

La masse de travail augmente d'année en année et les outils informatiques ne remplaceront jamais la réflexion humaine, même s'ils permettent de faire face à une part de cette augmentation.

Certaines pistes sont explorées pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs. Le comité suit en outre de près les statistiques afin d'évaluer l'opportunité de demander des effectifs supplémentaires pour alléger la charge de travail par collaborateur.

Sabine Jamois, présidente



L'année 2018 – 2019 fut une année moins intensive que les années précédentes.

Le travail du comité s'est principalement axé sur la défense de nos membres lors de convocation individuelle auprès des diverses directions du Service, ainsi que la participation de membres du comité à plusieurs groupes de travail mis en place par le service. Bien entendu, nous continuons à rencontrer régulièrement les directeurs d'établissements et notre Cheffe de Service.

Une étude sur la santé au travail concernant l'ensemble des collaborateurs du Service a permis, comme chaque année, d'apporter des améliorations dans des domaines aussi divers que variés. Pour rappel, courant 2014, un questionnaire avec un retour de pas moins de 77 % de participation avait démontré l'intérêt et la préoccupation du personnel sur la santé au travail.

Force est de constater qu'il est toujours difficile de motiver des membres à s'investir au comité de leur association, l'année 2018 a néanmoins vu l'arrivée de deux nouvelles personnes qui ont intégré notre comité et le départ d'une autre pour raison de santé. Ce renfort a redonné du dynamisme et permet une meilleure représentativité de nos établissements. Merci à elles. Avec l'augmentation du nombre d'établissements prévu et le renforcement d'autres, le nombre d'employés au Service Pénitentiaire augmente et va encore augmenter ces prochaines années si l'on veut pouvoir répondre aux exigences de la sanction pénale et la sécurité des citoyens. Ceci a pour effet de voir notre effectif de membres sensiblement augmenter. Malgré une bonne communication, il est toujours difficile de convaincre les autres collègues. Je profite ici pour remercier tous nos membres cotisants, car grâce à eux, l'ensemble du personnel a obtenu ou a conservé des prestations favorables.

Nous remercions la FSF pour l'excellente et régulière collaboration avec le comité, ainsi que son aide précieuse apportée à l'Association Vaudoise des Agents Pénitentiaire et à ses membres.

Au nom du comité

David Pittet, président AVAP.



Durant la période 2018 – mi-2019 :

- à la dernière Assemblée Générale l'AVPO a changé la présidence et 2 membres ont quitté le Comité.
- Désormais le Comité compte 5 membres au lieu de 8. Cette réduction des effectifs a contraint le Comité à se concentrer que sur certains projets et mette certains d'autres en veille. C'est notamment le cas du projet de réactivation de l'Associations romande des conseiller en orientation (ARCOSP).
- par contre, on peut noter l'apparition du flyer expliquant les spécificités et le rôle dont jouent les psychologues conseillers.ères en orientation dans l'orientation professionnelle et dans l'insertion professionnelle de diverses populations. Ce flyer fait partie du projet, plus vaste, de la promotion du métier de psychologues conseiller.ère en orientation auprès du grand public et diverses instances (associations, milieux patronaux, politiques, etc.)
- rencontre de la nouvelle présidente et du Comité avec la direction de l'OCOSP.
- sur demandes individuelles des membres, les divers sujets en lien avec des conditions de travail ont été traités en collaboration avec la FSF, plusieurs demandes sont en cours.
- tout prochainement, commencera son travail, le GT de réévaluation de fonction pour permettre aux psychologues conseillers.ères en orientation un passage « facilité » d'une classe salariale inférieure à une classe supérieure. Le GT commencera son travail avec du retard dû aux désistements et maladies qui ont frappées certains membres. On espère que le travail se déroulera sans dérangements pour le reste de l'année.
- l'AG du 13 juin 2019



Retour sur quelques dossiers SPV durant l'année scolaire 2018-2019

10 mesures

Lors de l'AD SPV du 31 mai 2018, la SPV a adopté un important document : *10 mesures pour une école de qualité*. Celui-ci avait été construit par le Comité cantonal, puis mis en consultation auprès des associations et finalement discuté et approuvé en AD. Voici, les éléments essentiels de cette prise de position.

- 1. Renforcer les ressources dans les cycles primaires afin d'améliorer l'entrée des élèves et leur progression dans le monde scolaire.*
- 2. Améliorer l'accompagnement des élèves en continuant à consolider la mise en œuvre concrète de la LEO sur le terrain et plus particulièrement pour les classes VG.*
- 3. Favoriser, développer et améliorer la transition entre la scolarité obligatoire, le gymnase et les écoles professionnelles.*
- 4. Poursuivre et élargir la mise en place des projets d'établissement dans le domaine des mesures socio-éducatives.*
- 5. Élaborer des mesures efficaces et accessibles afin de permettre aux élèves à besoins particuliers de réussir leur scolarité.*
- 6. Développer les compétences et le sens critique des élèves face à l'évolution numérique.*
- 7. Proposer une formation initiale, continue attestée et postgrade des enseignants afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour faire face aux défis de l'école d'aujourd'hui.*
- 8. Prévenir et réduire les risques d'épuisement professionnel des enseignants en proposant des solutions qui tiennent compte de l'ensemble de la carrière.*
- 9. Unifier le statut des enseignants.*
- 10. Augmenter l'enveloppe pédagogique pour répondre aux besoins actuels de l'école vaudoise imposés par la société.*

Ce document a été présenté au Département (20 novembre 2018), à la presse radio et écrite (septembre 2018) ainsi que dans des établissements (notamment Villeneuve, Grandson, Montreux).

360°

Suite à la mise en consultation du Concept cantonal 360° organisée par le Département, la SPV a décidé de faire une large consultation sur quatre niveaux : les membres pouvaient faire leurs remarques, la Conférence des présidents a été consultée, le Comité cantonal a élaboré une prise de position qui a été finalement adoptée par une Assemblée générale qui a eu lieu le 7 mai 2019.

Le DFJC, afin de mettre en œuvre la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), a décidé de proposer un concept cantonal (Concept 360°) qui a pour vocation d'englober les besoins de tous les élèves. Dans ce contexte, la SPV rappelle que l'école est régie en premier lieu par la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et subsidiairement par la LPS.

Par ailleurs, les actes pédagogiques des enseignants s'inscrivent quotidiennement dans une situation paradoxale : différencier et adapter afin d'intégrer le plus possible d'élèves (école à visée inclusive) dans un cadre scolaire de plus en plus contraignant qui sélectionne et oriente les élèves.

La Société pédagogique vaudoise, réunie en assemblée générale le 7 mai 2019 à Lausanne, revendique des éléments suivants relatifs aux finances, aux responsabilités des acteurs, à l'enseignement spécialisé, aux mesures socio-éducatives, à la migration, à l'organisation, à la collaboration et au concept d'établissement (document complet sur spv-vd.ch). En parallèle, la SPV a été consultée sur le RLPS. Les amendements proposés par le Comité cantonal sont disponibles sur le site de la SPV.



Accueil du parascolaire

Cette année scolaire, la SPV, par son Comité cantonal, a décidé de soutenir les actions des collègues en charge du parascolaire. Ainsi, elle a contré, dès le début, l'attaque sur les conditions d'accueil du parascolaire notamment en appelant à signer une pétition contre une péjoration des conditions d'accueil. Ainsi, la SPV a soutenu la journée d'actions contre la baisse des normes dans le parascolaire et a invité les enseignants à témoigner leur solidarité aux équipes du secteur parascolaire. Malgré les 17 000 signatures de la pétition « Pour un accueil parascolaire sûr et de qualité pour nos enfants », l'Établissement intercommunal de l'accueil du parascolaire (EIAP) a présenté un cadre de référence pour le parascolaire qui abaisse notamment les conditions actuelles d'encadrement des enfants. L'augmentation du nombre d'enfants par groupe couplée à la baisse du niveau de formation du personnel prévue par l'EIAP allait mettre en danger la sécurité des enfants et péjorer les conditions de travail dans un secteur où elles sont déjà difficiles.

De plus, il est indéniable que la péjoration de la qualité de l'encadrement des enfants – tant le matin, à midi que l'après-midi – peut avoir un impact sur le comportement des élèves à leur retour en classe. Ainsi, la Société pédagogique vaudoise a soutenu, notamment en participant à la manifestation du 13 novembre 2018, les associations professionnelles et syndicales de ce secteur, pour qu'une réelle négociation ait lieu avec l'EIAP afin de défendre un accueil parascolaire de qualité.

Par ces modestes gestes, la SPV a décidé de soutenir les équipes du parascolaire qui donnent quotidiennement, et sans compter, leur énergie pour l'éducation des jeunes Vaudois.

Finalement, après avoir obtenu des négociations, ces professionnels ont pu améliorer le cadre de référence de l'EIAP. Toutes ces étapes ont permis de proposer un cadre de référence acceptable, négocié en belle intelligence par les associations et syndicats.

Majuscules : revue pédagogique et syndicale vaudoise

Dans la perspective d'améliorer la communication de la SPV, *Majuscules* a continué à se développer. En effet, dès 2019, de nouvelles rubriques sont apparues (notamment *Le saviez-vous ?*).

De plus, il a été décidé de publier un numéro spécial de seize pages en écho à la Journée mondiale de l'eau et sur des propositions concrètes de sorties en lien avec cette thématique. Ainsi, le numéro de mars 2019 présentait trois institutions (Aquatris, Maison de la Rivière, Musée du Léman) et des interviews (garde-pêche et municipal en charge des eaux d'Yverdon). La concrétisation de cette collaboration s'est traduite par une journée portes ouvertes à Aquatris le samedi 23 mars 2019. Durant cette journée, les enseignants romands étaient invités à découvrir les trois institutions et la SPV. Un grand article du *24 heures* a mis un point d'orgue à cette belle aventure.

DFJC

Le principal lieu d'échange avec le Département se situe désormais au sein des séances *GT Suivi de la scolarité*. La séance du mardi 19 juin 2018 a permis à la SPV d'exprimer son regret de constater que les associations d'enseignants ne sont plus consultées pour les projets pédagogiques. Elle a pris pour exemple notamment : la branche *éthique et cultures religieuses*, le projet informatique - numérique ou encore la construction du projet concept 360°.

Durant le deuxième semestre 2018, il n'y a pas eu de rencontre. Fin 2018, le DFJC a proposé une nouvelle formule pour ces séances. Notamment, le nombre de participants a été légèrement réduit. Dès le 10 janvier 2019, les rencontres ont à nouveau eu lieu (29 mars et 21 mai 2019).

Dans le cadre de *Mission Mathématiques* (opération mise sur pied notamment pour évaluer l'enseignement des mathématiques), la SPV est par ailleurs intervenue auprès du Département pour dénoncer les questions orientées du sondage envoyé à tous les enseignants du canton.

Pour finir, la structure du DFJC a légèrement été modifiée pour cette année, avant de vivre un changement radical dès janvier 2020. En effet, suite au prochain départ à la retraite d'Alain Bouquet, directeur général, la conseillère d'État a décidé de rapprocher les deux entités du DFJC : DGEO et SESAF. Dès lors, elle a nommé Giancarlo Valceschini comme nouveau directeur général de la DGEO et chef de service du SESAF en charge de proposer une nouvelle organisation opérationnelle dès 2020.

Le SSV a organisé durant l'année écoulée deux assemblées générales. Nous saluons et remercions Cyrille Perret pour son travail au sein de la FSF comme secrétaire général et son soutien apporté à notre association durant plusieurs années.

Le comité du SSV participe à plusieurs groupes de travail au sein de la Police cantonale. Nous relevons notamment celui de la gestion du temps de travail qui a trouvé son épilogue et a abouti ce printemps.

Notre comité a aussi été consulté sur différents futurs ordres de service ou modifications d'ordres de service. Ainsi que sur l'introduction du nouveau Concept Général de Formation CGF 2020 qui verra la formation des policiers suisses passer de 1 année à 2 ans.

Même si l'échéance a été repoussée, nous restons très inquiets de la problématique liée à notre Caisse de pensions. Nous restons donc attentifs aux futures négociations dans le cadre de ce dossier.



Les aspirants de la police de sûreté ont été rencontrés à Savatan pour les sensibiliser aux particularités de la caisse de pension, aux rachats, et au coût des contributions de rappel.

Nous avons participé à la 94^e assemblée des délégués de la FSFP (faîtière nationale des associations de policier) où le thème de l'épuisement professionnel a notamment été traité.

Finalement, nous remercions la FSF pour l'important rôle qu'elle continue de jouer notamment pour défendre nos intérêts au sein de la caisse de pension.

Durant cette période 2018 - 2019, les membres du comité de l'UREV ont poursuivi leur travail et finalisé les projets mis en route l'an passé.

Ainsi donc, une plaquette offrant plusieurs avantages aux membres, dans différents domaines, a été distribuée au début de cette année, à la satisfaction générale une fois quelques critiques passées.

D'autre part, nous avons eu la satisfaction d'accueillir plus de participants que l'an dernier à notre Assemblée générale, probablement grâce à la présence de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat du Canton de Vaud. Les débats se sont déroulés dans une bonne ambiance, avec la participation des deux Secrétaires Généraux de la FSF. Pour tenter d'éviter l'érosion de nos membres, divers projets sont encore en préparation et, afin de les concrétiser dans de bonnes conditions, nous avons légèrement augmenté la cotisation annuelle.

La course de printemps, dont le but était très intéressant, nous a causé des soucis à cause de la participation massive, mais finalement tout s'est parfaitement déroulé. Le voyage d'automne a attiré moins de membres, malgré une destination vers un sujet d'actualité.



Nous suivons de près la création de la pendule qui trônera dans la salle du Grand Conseil, offerte partiellement par l'UREV à l'occasion de ses 75 ans. Cette réalisation demande plus de temps que prévu, mais nous espérons que lors de son inauguration la fête sera encore plus belle.

Dans l'ensemble, cette dernière période a été intense et a permis de créer une nouvelle dynamique au sein du comité, reportée sur les membres de l'UREV qui semblent satisfaits de cette évolution. Cependant, nous sommes conscients qu'il faut poursuivre notre travail pour maintenir l'intérêt de la communauté et attirer de nouveaux seniors qui prennent la retraite, ceci avec des activités intéressantes, innovantes et variées.

Beaucoup d'incertitudes rôdent autour des rendements de la Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud et nous en suivons l'évolution avec une grande attention. Malheureusement, nous ne sommes que des observateurs et nous ne pouvons pas intervenir dans ce domaine, au grand désespoir de nos membres qui attendent une amélioration, qui serait bienvenue dans le contexte actuel de la course aux profits.

Restons optimistes et confiants en l'avenir afin de laisser le meilleur des mondes à nos enfants et petits-enfants, lesquels se mobilisent déjà afin de faire bouger les Autorités pour une implication plus forte dans la sauvegarde de notre planète, mais chacun est concerné.

Christian Chauvy - Président de l'UREV

